



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 octobre 2022

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

***Qui ont pris part à la délibération :* 13**

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme LEMOINE Jacqueline est nommée secrétaire de séance, elle est aidée par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LEFEBVRE Sylvain, Maire.

Sont présents :

- LEFEBVRE Sylvain, Maire,
- LAURENT Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire,
- POURCHEL Charles-Henri, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- BAY Laurent, Conseiller Municipal,
- BOUBET Bernard, Conseiller Municipal,
- BOUCRELLE Christophe, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- DUCHATEAU Rodolphe, Conseiller Municipal,
- FRANCCQ Denis, Conseiller Municipal,
- LEBRIEZ Dominique, Conseiller Municipal,
- QUEVAL Vanessa, Conseiller Municipal,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseiller Municipal,

Sont absents :

- ZANETTA Hélène, Conseiller Municipal.

Avant l'ouverture de séance, Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal par l'ajout de 2 questions supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- SIDEALF : rapports d'activités 2021 ;
- Flandre Opale Habitat : demande autorisation de démolir un logement route d'Esquerdes.

Le Conseil accepte l'inscription de ces deux questions.



Sont portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022
- D.E.T.R. : délibération demande subvention projet aménagement mairie ;
- Nomination d'un référent incendie et secours (régularisation) ;
- Prévision arbre de Noël + sapins ;
- Personnel communal : remplacement agent en congé maladie + prime de Noël ;
- Service technique : matériel entretien espaces verts ;
- Talus cimetière : devis remplacement arbustes ;
- Art et Couture : demande de subvention de fonctionnement ;
- Questions diverses

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 28 septembre 2022 n'appelle pas de commentaires sur le fond et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

Délibération N° 27102022-01 – Nomination d'un référent « incendie et secours »

Délibération N° 27102022-02 – Personnel communal : remplacement agent en congé maladie

Délibération N° 27102022-03 – Personnel communal : prime de Noël

Délibération N° 27102022-04 – Art et Couture : demande de subvention de fonctionnement

Délibération N° 27102022-05 – SIDEALF : rapports d'activités 2021

Délibération N° 27102022-06 – Flandre Opale Habitat : demande autorisation de démolir un logement route d'Esqueredes

D.E.T.R. : demande de subvention pour le projet d'extension de la mairie et la création d'une garderie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2023 pour les travaux d'extension de la mairie et la création d'une garderie.

Mr le Maire rappelle le montant du devis estimatif total, celui-ci s'élève à 415 996 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2023 et autorise Mr le Maire à préparer le dossier pour la demande de subvention. Il informe que la demande est à faire en fin d'année et que pour le moment le taux à laquelle peut être sollicité la subvention n'est pas encore connu (soit 25 % ou plus).

Il précise qu'une aide de la Région de 10 000 € pourrait peut-être nous être attribuée, l'Agence d'Urbanisme et du Développement du pays de Saint-Omer (AUD) nous a contacté pour



recenser les projets communaux 2023, le projet peut prétendre à une aide supplémentaire dont le montant sera défini en fonction de la nature du projet et de l'enveloppe disponible, rien n'est assuré.

1) Nomination d'un référent « incendie et secours ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit la désignation d'un conseiller municipal en qualité de correspondant « Incendie et secours ». Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr POURCHEL Charles-Henri est déjà nommé comme référent dans la commission communale service incendie. Il propose que celui-ci soit désigné correspondant incendie et secours.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette nomination.

Arbre de Noël + sapins :

Mr le Maire informe qu'il a contacté plusieurs prestataires pour le spectacle de Noël, il propose un spectacle de magie pour un montant de 650 € suivi d'une démonstration de sculpture de ballons, le Conseil Municipal valide ce choix.

Puis Mr le Maire demande l'avis aux membres du conseil pour l'installation ou non des traditionnels sapins dans diverses rues du village pour les fêtes de fin d'année au vu de la crise énergétique et économique. Le Conseil décide l'achat des sapins au vu que ceux-ci ne sont pas décorés avec des guirlandes électriques mais uniquement avec des nœuds.

2) Personnel communal : remplacement d'un agent en congé maladie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent est actuellement en arrêt maladie depuis 1 mois et sera absent plusieurs mois sans doute, il précise que pour la continuité du service et pour aider et accompagner l'agent en contrat d'apprentissage qui lui n'est pas toujours en entreprise (stage école-entreprise), nous allons devoir recruter un agent de remplacement (en contrat à durée déterminée) jusqu'au retour de l'employé communal.

Mr le Maire demande l'autorisation du Conseil pour le recrutement et ainsi prendre une délibération de principe visant à remplacer tout agent titulaire indisponible pour cause de maladie. Une offre d'emploi sera mise en ligne sur le site Emploi Territorial (site de la fonction publique) pour un recrutement à partir du 02/01/2023.

Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

3) Personnel communal : prime de Noël.

Mr le Maire propose, comme chaque année, de fixer le montant de la carte cadeau offert à chaque agent communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de revaloriser celle-ci de 10 €.

Service technique : matériel entretien espaces verts.

Mr le Maire informe le Conseil que le taille haies acheté en 2000 ainsi que la tondeuse acquise en 2009 montrent des signes d'usures, afin de renouveler ce matériel un devis a été demandé auprès de Stéphane Motoculture de Lumbres.

Mr le Maire présente le devis d'un montant de 2 298,00 € TTC dont 299 € pour le taille-haies et 1 999 € pour la tondeuse thermique, il précise que les crédits sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce devis.



Talus cimetière : devis remplacement arbustes.

Mr le Maire rappelle que le talus du cimetière a été réalisé en novembre 2021 avec de nouvelles plantations, avec la sécheresse que nous avons subi cet été, plusieurs arbustes n'ont pas résistés environ 550 pieds sont à remplacer. Mr le Maire a donc pris contact auprès du pépiniériste pour le remplacement de ces arbustes. Le devis établi s'élève à 1 984,34 € TTC. Après discussion et accord entre la municipalité et le pépiniériste, le Conseil Municipal valide la prise en charge par la commune à 60 % soit un montant de 1 190,60 € TTC et une prise en charge par le pépiniériste à 40 % soit un montant de 793,74 € TTC.

4) Art et Couture : demande de subvention de fonctionnement.

Mr le Maire a reçu une demande de subvention de fonctionnement de l'association « Art et Couture », il précise que cette association ne bénéficie pas de subvention annuelle. Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 50 € au vu du faible nombre d'adhérentes. Un courrier sera envoyé prochainement à l'association.

5) SIDEALF : Rapports d'activités 2021.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal des rapports d'activités pour l'exercice 2021 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif ainsi le non-collectif (SPANC).

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs financiers et techniques. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces rapports. Il précise que ceux-ci sont mis à disposition du public et consultables en Mairie.

6) Flandre Opale Habitat : demande autorisation de démolir un logement Route d'Esqueredes.

Mr le Maire informe les membres du Conseil que la S.A. Flandre Opale Habitat a sollicité la commune par courrier en date du 14 octobre dans le cadre d'un dossier d'intention de démolir concernant une maison leur appartenant située 5 route d'Esqueredes à Setques.

Flandre Opale Habitat souhaite démolir ce logement fortement dégradé. L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité car dans le cadre de l'emprunt la commune s'est portée garante. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la démolition de ce logement qui devra se faire en toute sécurité et en respectant les maisons voisines.

Informations diverses

- Mr le Maire informe le conseil qu'il va rencontrer en mairie le 28 octobre Mme ENGRAND, Députée de la 6^{ème} circonscription à sa demande.
- Commémoration du 11 novembre : 9 h 30 dépôt de gerbe au monument aux morts.



Questions diverses

Un conseiller demande où en est le dossier du projet d'aménagement du marais par la CCPL et quand le début des travaux.

Mr le Maire lui répond qu'il a rencontré à nouveau dernièrement les responsables de la CCPL et que ceux-ci ont revu le projet. En conséquence, le chemin sera ainsi constitué de 2 bandes béton et 2 bandes herbes filtrantes sur le bas-côté et une en milieu de la voie.

Suite à une autre question Mr le Maire lui répond que l'entretien restera à la charge de la commune comme actuellement.

Le début des travaux est quant à lui prévu début d'année 2023 et non octobre 2022 comme l'avait relayé la presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 5 pages.

Le Maire,

M. LEFEBVRE Sylvain

La Secrétaire,

Mme LEMOINE Jacqueline

